

La fonction RH dans le secteur public



SP-8 2 Jours (7 Heures)



Description

Intégrer une fonction ressources humaines dans un établissement public nécessite non seulement de connaître la réglementation applicable mais également les usages propres au secteur. De plus, l'actualité impose la prise en compte de la réforme du statut des fonctionnaires dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

À qui s'adresse cette formation ?

Pour qui

Toute personne intégrant une direction des ressources humaines au sein d'un établissement public.

Prérequis

Aucune

Les objectifs de la formation

- Clarifier les spécificités liées à la législation et aux usages du secteur public en matière de gestion des ressources humaines
- Respecter la réglementation suite aux évolutions très récentes
- Maîtriser les étapes principales de la gestion de carrière d'un agent : du recrutement à la fin de carrière en passant par la mobilité
- Découvrir les règles de rémunération des agents en fonction de leur statut

Programme de la formation

En amont du présentiel

- Un autodiagnostic pour vous situer et définir vos priorités.

L'entrée dans la fonction publique

- Les 3 versants de la fonction publique en France : Collectivités territoriales, État et Santé publique.
- Le principe d'égalité d'admissibilité aux emplois publics.
- Les conditions d'accès à la fonction publique.
- Les modalités de nomination à l'emploi.
- L'autorité investie du pouvoir de nomination.
- Les droits et obligations des fonctionnaires : emploi, santé, réserve, non cumul...

Le déroulement de la carrière

- L'intégration dans un corps ou un cadre d'emploi.
- Pratiquer l'entretien professionnel et évaluer un agent.
- Les principales positions administratives et les outils de mobilités associés.
- Les différents types de congés.
- La fin normale de carrière.
- Les modes forcés de cessation de fonction.

La rémunération des agents publics

- Les grands principes de la paie.
- La notion de régime général et de régime spécial.
- Les éléments obligatoires de la rémunération des agents.
- Les éléments facultatifs de la rémunération des agents.

Les organismes paritaires

- L'installation des nouvelles Commissions Consultatives Paritaires pour des contractuels en Fonction Publique Territoriale.
- Différencier les différentes instances paritaires (CAP, CT, CHSCT...).
- Pour quels dossiers doit-on les consulter ?

Après le présentiel, mise en œuvre en situation de travail

- Des conseils et astuces chaque semaine pour appliquer votre plan d'actions.